



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX - LOT 2 : DISTRIBUTION DANS LES BOITES AUX LETTRES (Y COMPRIS CHEZ LES COMMERÇANTS) DE DOCUMENTS A PARUTION NON REGULIERE

**DÉCISION N° AU-18-252
EN DATE DU 08 AOUT 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 29 juin 2018 relatif au marché pour la distribution de documents municipaux – Lot 2 : distribution dans les boîtes aux lettres (y compris chez les commerçants) de documents à parution non régulière ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société PRIVILEGE COMMUNICATION jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PRIVILEGE COMMUNICATION sise Parc d'activité des petits carreaux – 8 avenue du bouton d'or – 94370 SUCY EN BRIE, représentée par Monsieur Stéphane VERDIER, Gérant, le marché pour la distribution de documents municipaux – Lot 2 Distribution dans les boîtes aux lettres (y compris chez les commerçants) de documents à parution non régulière.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande reconductible trois fois de manière tacite, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois et dont les montants minimum et maximum sont définis comme suit :

Minimum annuel : 3 000 € TTC
Maximum annuel : 16 000 € TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180808-Imc1H5556H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/08/2018
Date de Publication : 09/08/2018